



JUSTICE Fati Mansour - Publié lundi 28 novembre 2016

A Genève, un braqueur français raconte son impossible réinsertion

Le parquet a demandé au Tribunal criminel d'infliger une peine de 12 ans de prison à ce Haut-Savoyard pour avoir attaqué plusieurs bureaux de change et pris en otage une cliente. Le prévenu était en liberté conditionnelle au moment des faits

A peine trentenaire, Karim, de son prénom fictif, natif d'Ambilly et précoce spécialiste du braquage, a déjà dix années de geôles françaises au compteur. Et ce n'est pas fini. Jugé depuis lundi par le Tribunal criminel de Genève pour trois attaques à main armée et le projet d'une quatrième, l'ennemi juré des bureaux de change reconnaît intégralement les faits. Il met son ultime dérive sur le compte de «la stupidité et du désespoir».

Arme chargée

Pour Karim, la délinquance est une vieille compagne. Condamné pour la première fois à l'âge de 19 ans, il va collectionner les infractions. Sept condamnations à son casier judiciaire français lui font passer l'essentiel de sa vie de jeune adulte en prison. Fin 2014, il obtient sa libération conditionnelle moyennant le port d'un bracelet électronique. Six mois plus tard, il est débarrassé de l'engin mais il a l'interdiction de quitter le territoire et de porter une arme.

Il fera tout le contraire en volant un pistolet à un dealer d'Annemasse et en se rendant trois fois à Genève, en été 2015, pour braquer des bureaux de change. La même officine sera visée deux fois par cet homme casqué et ganté qui inflige une peur bleue aux employés et clients avec son arme chargée pointée à hauteur de tête. Ces expéditions lui rapportent environ 11'000 francs et 14'000 euros selon le décompte du patron. Le prévenu pense avoir fait main basse sur un magot moindre et assure avoir tout dépensé pour survivre ou soutenir sa famille.

Dérive programmée

En guise d'explication, Karim, défendu par Me Boris Lachat, évoque la dure condition d'ex-taulard. «En sortant de prison, j'ai vite compris que cette histoire de seconde chance n'existe pas.» Il a passé un certificat d'électricien mais les entretiens d'embauche tournent au vinaigre dès qu'il faut expliquer ce trou de dix ans dans le curriculum vitae. Sans emploi, sans toit aussi depuis que sa mère a été mise à la porte de l'appartement familial pour des loyers impayés, en froid avec ses sept frères et soeurs, Karim devient un sans domicile fixe.

«Je n'ai pas supporté. Me retrouver à la rue, c'était trop lourd», raconte le prévenu. A l'époque, il se rend à la piscine publique d'Annemasse pour se laver. Depuis son incarcération à Champ-Dollon, il a visiblement abandonné le rasoir et s'est laissé pousser la longue barbe prisée des fondamentalistes.

Mauvais billet de bus

C'est aussi au sein de cet établissement qu'il a insulté un gardien. Cet excès de langage lui vaut cinq jours de cachot et une accusation pour injure. L'agent de détention, qui vient d'attraper la gale sur un lieu de travail décidément risqué, ne s'est pas présenté à l'audience. Son conseil, Me Romain Jordan, a demandé 500 francs à titre de réparation des noms d'oiseaux.

Contrôlé dans les transports publics le 2 septembre 2015 alors qu'il s'apprêtait à commettre un nouveau méfait, Karim est tombé à cause d'un billet non valable. Conciliant, il admet tout, regrette ses actes, présente ses excuses aux victimes, soutient que se servir de cette arme rouillée «n'a jamais été une option» et confesse n'avoir aucun projet d'avenir.

A l'issue du réquisitoire le plus concentré de l'histoire de la cour criminelle, la procureure Laurence Piquerez a requis 12 ans de prison contre cet homme «qui s'est gratuitement montré effrayant et dangereux» et qui a «besoin d'être nocif». Totalemment excessif, a rétorqué Me Lachat en substituant à cette analyse celle, bien plus longuement argumentée, de «l'amateur désespéré». La cour livrera la sienne ce jeudi.

Source: <https://www.letemps.ch/suisse/2016/11/28/geneve-un-braqueur-francais-raconte-impossible-reinsertion>